



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS DE MISE EN LIGNE  
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Projet non soumis à enquête publique

Pétitionnaire :

**SCEA PONT POUYBLAN** dont le siège social est situé 665 Route d'UCHACQ – 40090 SAINT-MARTIN-D'ONEY

Objet de la demande :

Demande de régularisation et de d'autorisation d'exploiter la PISCICULTURE DU PONT POUYBLAN à SAINT-MARTIN-D'ONEY.

Date de la participation :

du **30 octobre au 30 novembre 2023 inclus (17h00)**

Le dossier comprend :

- un dossier de déclaration
- une décision cas par cas
- des annexes et plans
- les compléments au dossier fournis par le pétitionnaire
- la décision de non soumission à l'évaluation environnementale.

Lieu de la consultation :

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.landes.gouv.fr/consultations-du-public-r400.html>

Observations du public :

Le public peut adresser ses observations et propositions par courriel à :  
[pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr) jusqu'au 30 novembre 2023 (17h00).

La préfète est l'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de la participation du public par voie électronique.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, une synthèse des observations sera mise à la disposition du public sur le site de la préfecture, ainsi que le rapport motivant la décision.

Cet avis est publié par voie d'affichage à la mairie de SAINT-MARTIN-D'ONEY, dans les mairies de CAMPET-ET-LAMOLÈRE, GELOUX, UCHACQ-ET-PARENTIS (concernées par le rayon d'affichage des 3 kms et/ou par le plan d'épandage) et sur le lieu du projet.

A Mont-de-Marsan, le **19 OCT. 2023**

Pour la préfète et par délégation,  
la secrétaire générale

Stéphanie MONTEUIL